

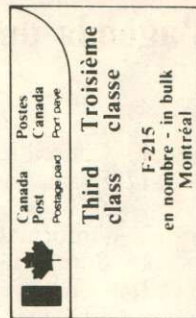
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



# nouvelles csn

numéro 58

semaine du 13 au 19 novembre 1979



## MANIFESTATION INTERRÉGIONALE À VICTORIANVILLE le 30 novembre

À la suite d'une assemblée générale de l'exécutif du conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville (CSN), qui représente 2 500 membres, il a été décidé à l'unanimité d'organiser une manifestation à Victoriaville de 30 novembre prochain.

Cette manifestation a pour but de souligner le mécontentement qui règne chez les travailleurs au sujet des négociations du secteur public et parapublic, de la loi 62 qui enlève les droits de grève dans ces secteurs, de la loi 17 sur la sécurité-santé ainsi que l'attitude anti-syndicale contre les travailleurs de P.V.U., qui sont en lock-out depuis sept mois, et contré les travailleurs de Vicking Metal, qui sont en lock-out depuis six mois.

Cette manifestation permettra aussi aux travailleurs de démontrer aux employeurs de la région la solidarité des syndiqués qui auront à négocier des conventions collectives dans un proche avenir.

Les 22 conseils centraux CSN et leurs syndicats affiliés sont invités à participer à cette manifestation afin que les travailleurs de chaque coin du Québec puissent faire valoir ces revendications.

La manifestation sera suivie d'une soirée de solidarité à la salle Windsor, route 16, Victoriaville, et les profits seront versés aux syndiqués dans la région.

## LE DÉBRAYAGE DE LA FAS \*\*\*\*\* L'APPUI DU SECTEUR PRIVÉ \*\*\*\*\* MESSAGE DU BUREAU CONFÉDÉRAL \*\*\*\*\* DES AMÉRINDIENS MENACÉS



Montréal, le 19 novembre 1979 — **LES TRAVAILLEURS D'HÔPITAUX MEMBRES DE LA CSN DÉFIENT LA LOI 62** — Près de 175 syndicats, regroupant plus de 50 000 syndiqués des affaires sociales, ont déclenché la grève, lundi matin le 19 novembre à 00h01, contrevenant ainsi à la loi 62 qui interdisait la grève dans les services publics d'ici le 29 novembre. Ce débrayage survient après huit mois de négociations, qui ne sont vraiment devenues fructueuses qu'au moment où les travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic ont donné un mandat de grève à leurs dirigeants. Quant à la grève elle-même, elle se déroule assez calmement, exception faite de quelques accrochages provoqués par les directions d'hôpitaux et l'escouade anti-émeute de la police de la Communauté urbaine de Montréal à l'Hôtel-Dieu de Montréal ainsi qu'à l'Hôpital Notre-Dame, où quelques piqueteurs ont été arrêtés. Enfin, même si seuls les syndiqués des affaires sociales ont débrayé, d'autres syndiqués CSN et de différentes affiliations, dont la CEQ, ont donné leur appui aux grévistes. Quant au bureau confédéral de la CSN, il a accordé un appui unanime aux syndiqués CSN en négociation avec l'État et condamné énergiquement l'intervention intempestive et malvenue du gouvernement par sa loi spéciale.



# L'agenda du mouvement

## Novembre

- 10 au 13 Conseil fédéral de la FESP.  
12 Formation pour les officiers et les responsables de l'information. CCSNM.  
16 Bureau fédéral, FNEQ.  
16 et 18 Congrès spécial de la FPSCQ à Québec.  
17 Formation sur la production du journal syndical. CCSNM.  
17 et 18 Formation sur le socialisme CCSNM.  
17 et 18 Congrès biennal du Conseil central de Sorel  
17 et 18 Conseil fédéral, FNEQ, à Québec; 155 est, boul. Charest.  
20 et 27 Formation sur la sécurité-santé par le CCSNM (soir).  
22 et 23 Coco de la FESP.  
23 et 24 Congrès du C.C. de Drummondville.  
Session de base, 1re partie CCSNM.  
26 Réunion de l'exécutif de la FESP.  
29-30 et 1er Conseil confédéral à Québec.

Le Conseil central du Sud-Ouest québécois organise une manifestation le 24 novembre à la polyvalente Louis Paré de Châteauguay lors de la visite de René Lévesque, pour protester contre les lois 62 et 17.

### LE DROIT AU TRAVAIL ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les 22 et 23 novembre, les exécutifs des fédérations du secteur privé et les permanents qui y sont affectés se réuniront pour discuter de la plate-forme de revendications, de la CSN pour le droit au travail et des moyens d'implantation et de réalisation de cette plate-forme. La rencontre aura lieu au Motel Rond-Point à Lévis.

### FAUSSE INFORMATION

Tout le monde est prié de noter qu'il est absolument faux que la CSN ait donné son appui à un programme fédéral visant à dépister d'hypothétiques fraudeurs de l'assurance-chômage. La nouvelle qui est parue dans l'édition du 13 novembre, en page 20, est donc dénuée de fondement.

Jean-Guy Morin,  
secrétaire général de la CSN

**L'ORGANISATION C EST L'OXGÈNE DU MOUVEMENT** — Deux semaines après les 250 employés des magasins Direct Films de la région de Montréal, les travailleurs des laboratoires de Québec ont reçu hier leur certificat d'accréditation pour leur syndicat affilié à la CSN. L'unité de négociation comprend tous les salariés à l'exception des employés de bureau et compte quelque deux cents employés, sauf pendant la période creuse de l'automne où leur nombre descend à 120.

Fait à remarquer, il s'est écoulé moins d'un mois entre le dépôt de la requête en accréditation et la réception du certificat émis par le commissaire Maurice Chiquette.

Ces travailleurs rejoignent donc les 120 employés de laboratoires d'Etco-Photo, les 25 de Professionnal Color et les 25 du Centre du photographe professionnel de St-Hyacinthe, tous syndiqués à la CSN.

**UNE AUTRE CAISSE POP** — Toujours dans la région de Québec, signalons d'autre part que les 26 employés de la Caisse populaire de Saint-Esprit ont déposé la semaine dernière une requête en accréditation pour un syndicat affilié à la CSN. Ils constitueront une autre unité de négociation de ce secteur affilié à la CSN et s'ajouteront aux travailleurs et travailleuses des caisses populaires déjà membres de la CSN.

**TALARICO** — Enfin, c'est dans une proportion de 78 % que les 120 travailleurs de la compagnie Talarico, de Saint-Henri, ont décidé de quitter les Teamsters dont ils étaient membres depuis 1975 pour se donner leur syndicat autonome affilié à la CSN.

Les trois principales raisons invoquées dans leurs démarches pour changer d'allégeance sont les suivantes : absence de services, une convention collective insatisfaisante à tous les points de vue et des problèmes de sécurité-santé importants dont les Teamsters ne voulaient pas s'occuper. Ces travailleurs fabriquent du matériel de climatisation et de chauffage.

Montréal, le 19 novembre 1979 — **LE CENTRE JEAN-OLIVIER CHÉNIER ET LA LOI 62** — La semaine dernière, à cause de l'émission de la loi 62 qui visait à restreindre l'action des syndicats, les 268 membres du syndicat des travailleurs du centre Marronnier (CSN) sont retournés au travail, alors qu'ils étaient en grève depuis le 23 octobre. Toutefois, les patrons avaient décidé de vider le centre et actuellement, il ne reste qu'une trentaine de bénéficiaires dans le centre. Hier, les travailleurs n'ont pas fait la grève générale avec les membres de la FAS parce que c'était inutile. De son côté, le patron continue de faire preuve de son incompétence. Il a distribué des suspensions jusqu'au 25 décembre à tous les membres de l'exécutif; pendant la grève, il a distribué 50 suspensions d'au moins une journée pour différents motifs, entre autre, le refus par une militante d'entrer par la porte de derrière alors que tout le monde entre par la porte d'en avant.

**DES AMÉRIIDIENS MENACÉS D'EXTERMINATION** — La nation Ganiienkeh (Mohawk) qui se trouve à Akwesasne (réserve de St-Régis), c'est-à-dire au Québec, en Ontario et dans l'État de New York, est actuellement menacée d'invasion armée de massacre et d'extermination par l'État de New York.

Depuis le 2 août, quelques centaines d'hommes, de femmes et d'enfants de cette nation se sont réfugiés et barricadés, pour empêcher que la police de l'État de New York saisisse et emprisonne 23 de leurs membres et de leurs chefs spirituels et politiques.

Les mandats d'arrestation sont considérés par la Nation Mohawk comme des actes politiques destinés à détruire les gouvernements indiens traditionnels qui se trouvent dans l'État de New York et à saisir des millions d'acres de terre des Indiens.

La Nation Ganiienkeh a toujours été et demeure une Nation souveraine, de sorte que ni les États-Unis, ni l'État de New York, ni le Canada n'ont le droit de s'immiscer dans leurs affaires internes. L'occupation d'Akwesasne est d'une grande importance pour les nations autochtones et pour ceux qui soutiennent le droit des Autochtones à l'autodétermination.

Il y aura une manifestation devant le consulat américain, le jeudi 22 novembre à midi, à la place Desjardins.



## Des travailleurs du secteur privé se sentent concernés par la négociation du secteur public

Québec, le 16 novembre — Réunis hier soir à l'invitation du conseil central de Québec, 35 travailleurs représentant 20 syndicats CSN du secteur privé de la région de Québec ont déclaré avec force se sentir directement concernés par la présente négociation dans le secteur public. Ils ont tenu à le dire formellement en adoptant à l'unanimité la résolution suivante :

- 1- Considérant que les négociations entre l'État et le Front commun durent maintenant depuis 8 mois ;
- 2- Considérant que pour chacun des 40 000 plus bas salariés du secteur public, les offres actuelles du gouvernement signifient que leur salaire sera de \$ 70 inférieur au seuil de la pauvreté ;
- 3- Considérant que la lutte des travailleurs du secteur public pour la sécurité d'emploi, contre les coupures et les fusions de poste s'inscrit dans la lutte de tous les travailleurs, contre les fermetures d'usine et pour le droit au travail ;
- 4- Considérant que les revendications des travailleurs du secteur public contribuent à faire avancer tous les travailleurs et particulièrement les travailleurs au salaire minimum ;
- 5- Considérant que la lutte contre les coupures de budget dans les hôpitaux et dans les écoles est une lutte pour le maintien des services à la population ;
- 6- Considérant que les effets de la loi 62 équivalent à maintenir de force dans la pauvreté plusieurs milliers de travailleurs québécois ;
- 7- Considérant que la loi 62 est une attaque sans précédent au droit de grève, droit qui a été conquis par les luttes de générations de travailleurs avant nous ;
- 8- Considérant que sans le droit de grève les travailleurs n'ont pas d'autre choix que de ramper devant leurs patrons ;
- 9- Considérant que la loi 62 est aussi une attaque à la liberté et à l'autonomie des syndicats, qui sont les seuls instruments de défense que les travailleurs possèdent en propre ;

### IL EST RÉSOLU :

- 1- De dénoncer publiquement la loi 62 ;
- 2- D'encourager les travailleurs du secteur public à aller au bout de leurs revendications et de leurs moyens d'action, et ce, malgré la loi 62 ;
- 3- De s'engager à tout geste d'appui qui s'avérera nécessaire pour permettre aux travailleurs du secteur public de gagner cette bataille, qui est notre bataille à tous.

Conscients, déterminés, unis et organisés, nous vaincrons ;

S'il faut aller en prison pour avoir dit ces choses-là, on ira, a conclu un des participants.

□ □ □

Montréal, le vendredi 16 novembre — **GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE CHEZ MÉTROPOLITAIN-SUD** — Les 119 membres du syndicat des employés de Métropolitain-Sud (CSN) ont déclenché la grève aujourd'hui pour protester contre le mépris qu'on affiche à leur égard en ne voulant pas reconnaître leur ancienneté. Depuis plus d'un an, la CTRSM, qui a englobé Métropolitain-Sud, tente de retracer de nouveaux circuits, en tenant compte, si possible, des effets sur les ressources humaines. Le syndicat CSN dont la moyenne d'ancienneté des membres est de 16 ans et demi exige la reconnaissance de cette clause qui détermine la plupart des conditions de travail d'un chauffeur d'autobus. Dans sa dernière liste, le patron aurait voulu qu'un chauffeur de la CTRSM qui a trois ans d'ancienneté passe avant un chauffeur de MS qui a quinze ans d'ancienneté. Le syndicat CSN a rejeté à 104 contre 1 ces offres ridicules, même si l'employeur a obtenu du ministère du travail que le droit de grève soit suspendu tant que la nouvelle accréditation ne sera pas officielle.

## CHEMIN DE FER ROBERVAL : ACCEPTATION DES OFFRES

Le syndicat des employés du chemin de fer Roberval Saguenay, Section Arvida-Port-Alfred a accepté les dernières offres patronales au sujet de la prochaine convention. Les principaux gains ont trait à la prime de quart et du dimanche, à l'assurance-vie, au fonds de pension, à la pré-retraite ainsi qu'aux horaires de vacances. Le régime de prestations supplémentaires de chômage a également été amélioré. Le syndicat CSN a obtenu de la rétroactivité alors que les travailleurs de la FSSA n'ont rien obtenu.

\*\*\*

## THÉÂTRE ST-DENIS : LE SYNDICAT CSN EST ACCRÉDITÉ

Le Syndicat des employés du Théâtre Saint-Denis, affilié à la CSN, a reçu hier le certificat d'accréditation qui lui permet de représenter les quelques 50 travailleurs de cet établissement, propriété de la chaîne France-Films, elle-même propriété de Télé-Métropole.

De plus, le commissaire du travail Guy Beaudry a ordonné à l'employeur de réintégrer dans leurs fonctions deux militants congédiés pour leurs activités syndicales en novembre 1978, avec pleine compensation pour tous les salaires et autres bénéfices perdus depuis cette date.

\*\*\*

## CRINO : UNE LUTTE A FINIR

Les 45 membres du syndicat des employés de Crino, une fromagerie au centre de la région de Lanaudière, ont adopté une résolution pour entreprendre une lutte à finir contre la fermeture de cette usine de Joliette qui est annoncée pour le 15 janvier prochain par le propriétaire, Agropur, firme mieux connue sous le nom de Coopérative agricole de Granby. Le syndicat est d'avis que cette fermeture est un crime social qui ne peut même pas être justifié économiquement.

Le syndicat ne comprend surtout pas pourquoi les gouvernements subventionnent à même les fonds publics plus du tiers de la construction d'une usine centralisatrice à Granby, alors qu'il y aura des pertes d'emploi dans le secteur secondaire et dans le secteur de la transformation, là où le Québec est très vulnérable.

\*\*\*



## Message du bureau confédéral de la CSN aux membres du Front commun

« Les moments graves que nous traversons présentement doivent nous ramener à l'essentiel : depuis plusieurs jours déjà, il s'exprime à travers tout le Québec une force démocratique à la fois authentique et militante.

C'est dans la démarche syndicale que cette force démocratique s'exprime, se développe, s'enracine. Libre au gouvernement et au Premier ministre de penser, à l'instar de son prédécesseur Robert Bourassa, que les directions syndicales ne représentent pas leurs membres. Le risque couru, c'est de se heurter au même mur auquel s'était heurté à l'époque le Premier ministre libéral. Ce mur, il est cimenté par la solidarité qui prend forme dans nos organisations quand les dirigeants, les militants et les objectifs qu'ils poursuivent sont attaqués.

La démocratie syndicale multiplie les canaux d'expression des travailleurs alors que la démocratie libérale tend à les comprimer.

Le bureau confédéral de la CSN, composé des présidents et présidentes de nos dix fédérations professionnelles et de nos 22 conseils centraux, tient aujourd'hui à réaffirmer de façon solennelle l'appui indéfectible de la centrale à l'endroit de 90 000 de ses membres, engagés dans cette négociation dont on connaît le poids en ce qui touche la qualité de vie de centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs québécois, aussi bien que la qualité des services de santé et d'éducation auxquels la population a droit.

Nos représentants du secteur privé tiennent aussi à souligner l'effet d'entraînement qu'ont eu jusqu'ici les négociations dans le secteur public et parapublic. Ils accusent le gouvernement, par son intervention intempestive et malvenue dans les négociations, de rendre un service direct aux entreprises privées en tentant de la sorte de ralentir tout le monde dans la lente progression des travailleurs vers des conditions de vie meilleures.

Notre organisation ouvrière n'accepte pas davantage aujourd'hui qu'hier les ingérences manifestes du gouvernement dans son fonctionnement ; notre démocratie, en effet, n'a rien à envier à la leur.

Le bureau confédéral affirme que l'objectif poursuivi est la conclusion de conventions collectives qui répondent véritablement aux besoins des travailleurs et des travailleuses et qu'il leur appartient de prendre les moyens syndicaux nécessaires pour y arriver ».

### CHEZ BOHN, PAS UNE FERMETURE, DU CHANTAGE

Les travailleurs de l'usine Bohn de Longueuil ont dénoncé avec véhémence les tactiques de leur employeur qui essaie de faire croire à une fermeture pour étouffer les revendications légitimes des travailleurs qui tentent d'obtenir de meilleures conditions de travail par le biais de leur convention collective. Le syndicat CSN exige de voir les livres de comptabilité de cette entreprise qui prétend être victime d'une situation économique défavorable. Le syndicat réclame de la compagnie qu'elle cesse son jeu ridicule et qu'elle s'assoie tranquille, pour négocier.

### NÉGOCIATIONS ARDUES CHEZ CHAUSSURES SAINT-GEORGES

Les employés d'une manufacture de chaussures de la Beauce, Chaussures Saint-Georges, tentent actuellement d'arracher une nouvelle convention collective à leur patron, un des rois du paradis de la PME. Au chapitre des salaires, l'employeur fait une offre qui est bien en-deça de la revendication du syndicat. Le patron voudrait également abolir la clause de boni de vie chère que les travailleurs avaient, pour la remplacer par des améliorations au régime de vacances. Le syndicat CSD est d'avis qu'il faudrait voir sur le dos de qui le miracle de la Beauce s'accomplit.

Mercredi le 21 novembre à 19h30, il y aura des soirées d'information sur le droit au travail et sur le conflit Cadbury dans trois villes. Le lancement d'un film sur le droit au travail qui a été produit par la CSN aura lieu pendant ces soirées. À Québec, 155 est boul. Charest à Chicoutimi, au petit auditorium de l'Université du Québec, 930, rue Jacques Cartier à Montréal, au 750, est, rue Roy au sous-sol de l'église Saint-Louis de France.